

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

Nombre de membres en exercice : 27

Séance du 11 juin 2024

Nombre de membres présents : 20

L'an deux mil vingt-quatre et le onze juin, à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire

Ont pris part à la délibération : 22

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 1

Date de la convocation

04/06/2024

Date d'affichage

05/06/2024

Objet de la délibération n° 40/2024

Finances Locales Création du SDIS -- Mise en place de feux tricolore -- Validation de la répartition financière avec le SDEHG

Présents

JP. CULOS, F. GARRIGUES, C. DEBONS, C. ROMERO, C. PAVAILLER, A. SECULA, S. MAZAS, C. SCHIFANO, M.J. SCHIFANO, E. UMUTESI, C. CLERGEAU F. ESTEVES, JC MALTHE, JF MULLER, O. RACAUD, RM MARTINEZ FUENTE, I. CERE, JC. LAPASSE et H. DUTKO.

Absents excusés

A. CIERCOLES D. DOUMERC, S. PRADELLES, A. TAHRI M.E. RAYSSAC ORRIT, A. CERCLIER, M. PLANA

Pouvoirs

A. TAHRI à P. PLICQUE | S. PRADELLES à JP. CULOS

*Mm Aurélie SECULA a été nommée secrétaire*

Délibération n°11

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à la demande de la commune du 2 mai 2023 concernant la mise en place du feu tricolore pour la sortie de la future caserne des Pompiers RD112, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante (11AT402) :

- Fourniture et pose d'une armoire de commande pour feux équipée d'un contrôleur
- Création d'un réseau souterrain spécifique aux feux tricolores en conducteur 12G 1.5 mm<sup>2</sup> (avec évacuation des déblais, déroulage des câbles et fourreaux, romblaiement et réfection de surface).
- Fourniture et pose de poteaux cylindriques thermo laqués de hauteur 6 mètres, supportant chacun 1 signal diamètre 200 mm à diodes et un répéteur supportant chacun une figurine piétonne à diode.
- Fourniture et pose de boutons poussoirs « appel piéton » au niveau des traversées de la route piétonne.
- Radar de détection de vitesse en tête du mât sur chacun des feux.
- Feux tricolores équipés d'un signal prioritaire pour la sortie futur caserne.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	17 323€
• Part SDEHG	35 417€
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	58 954€

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à la majorité avec 21 POUR, 1 ABSTENTION,

- APPROUVE ces travaux tels que présentés,
- DECIDE de recouvrir la part restante à la charge de la commune par le biais de fonds de concours, de verser une « Subvention d'équipement- autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement et de neutraliser l'amortissement de cette dépense comme l'autorise la M57,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

